

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre l'EPSM Etienne Gourmelen, la CAF du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, la ville de Quimper et le lieu d'accueil enfants parents 'Le Petit Navire'**

**Il s'agit d'établir une convention de partenariat entre la ville de Quimper, l'Etablissement Public de Santé Etienne Gourmelen (EPSM), la Caf du Finistère et le Conseil Départemental concernant le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « Le Petit Navire ».**

\*\*\*

Le Petit Navire est un lieu d'accueil enfants-parents qui fonctionne sur le quartier de Kermoyan depuis 1988. Lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés au moins d'un parent, ou de la personne qui en a la garde, le « Petit Navire » n'est ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins. Il n'a pas d'objectif thérapeutique mais participe par ses effets à un travail de prévention.

« Le Petit Navire » s'appuie sur des moyens humains mis à disposition par l'Etablissement Public de Santé Etienne Gourmelen (EPSM).

Dans le cadre de la démarche d'agrément en tant que « lieu d'accueil enfant-parents » (Laep) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, un partenariat est engagé avec la CAF depuis 2010 pour la participation au financement du lieu d'accueil.

Enfin, en lien avec la volonté d'ouverture du dispositif à l'ensemble des partenaires, dans le cadre du projet social de Territoire de Quimper, le Conseil Départemental est associé, depuis 2010, au fonctionnement de ce lieu d'accueil à travers la participation de professionnels en tant qu'accueillants sur les ouvertures du Laep « Le Petit Navire ».

La ville de Quimper intervient dans le fonctionnement du « Petit Navire » en mettant à disposition, à titre gratuit, des locaux d'une superficie de 147m<sup>2</sup> valorisés à hauteur de 9 700 € par an, locaux adaptés à l'accueil des enfants au sein du pôle enfance de Penhars.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre l'EPSM Etienne Gourmelen, la CAF du Finistère, le département du Finistère et la ville de Quimper.

Le maire,

Ludovic JOLIVET